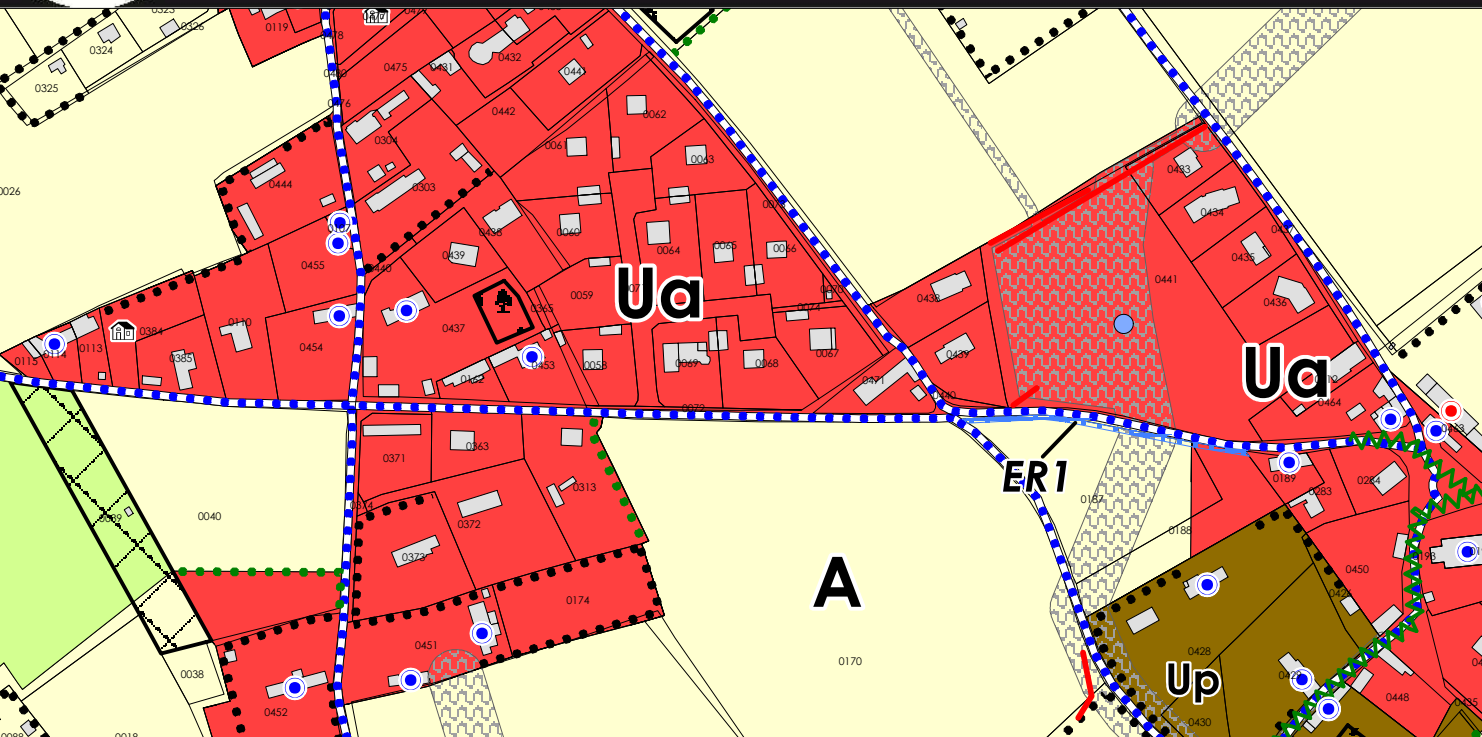


Commune de La Poterie-Cap d'Antifer
Révision du Plan d'Occupation des Sols en
Plan Local d'Urbanisme

Sources : BD Parcellaire © IGN 2012
Réalisation & Conception GeoDev - Mai 2018

Plan de zonage

Mai 2018 1/4000 ème



REVISION DU POS EN PLU :
Prescrite le 25/11/14
Enquête publique du 03/06/17 au 03/07/17 (inclus)
Approbation par délibération du 22/05/18
AMENAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES DE DEMAIN

CACHET DE LA MAIRIE

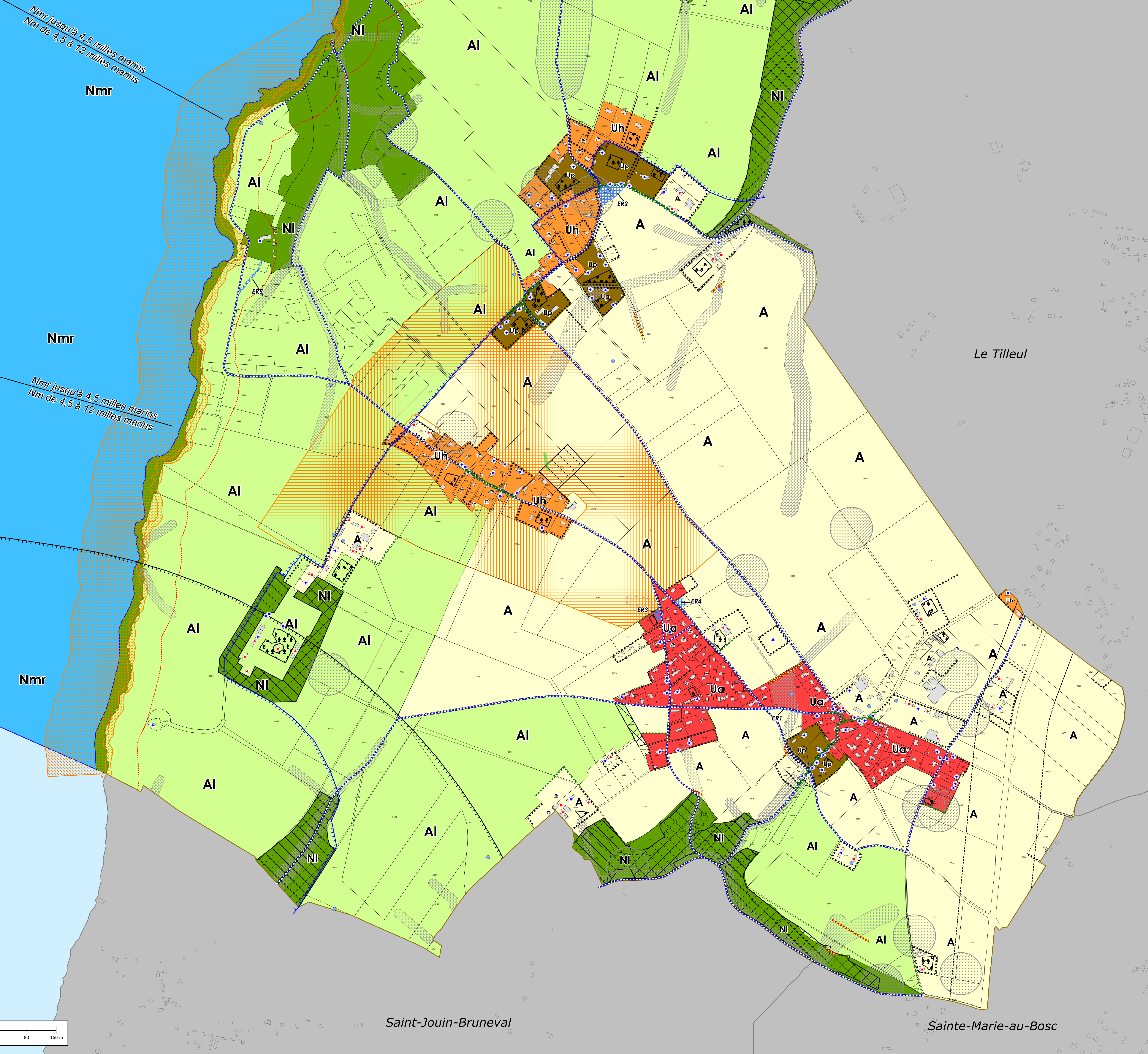
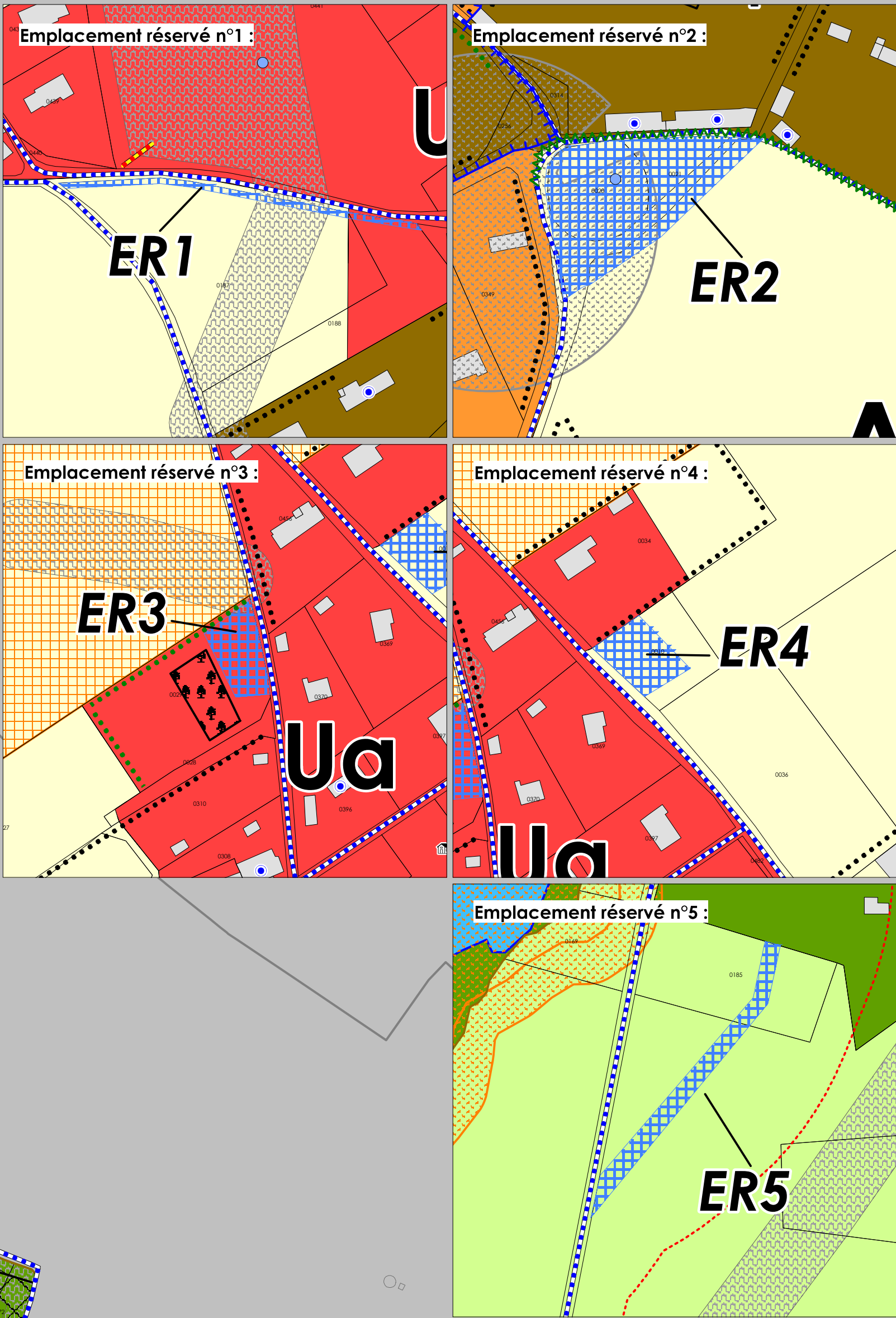
Emplacement réservé n°1 :
Commune de La Poterie-Cap d'Antifer
Vocation : Réalisation d'un chemin piétonnier
Parcelles concernées : 0B 187 et 0B 188
Surface : 258 m² (bande de 2 m le long de la voirie)

Emplacement réservé n°2 :
Commune de La Poterie-Cap d'Antifer
Vocation : Aménagement d'un espace public
Parcelles concernées : 0A 20, 0A21 et 0A 22
Surface : 2418 m²

Emplacement réservé n°3 :
Commune de La Poterie-Cap d'Antifer
Vocation : Aménagement d'un ouvrage hydraulique
Parcelle concernée : ZC 29
Surface : 470 m²

Emplacement réservé n°4 :
Commune de La Poterie-Cap d'Antifer
Vocation : Aménagement d'un ouvrage hydraulique
Parcelle concernée : ZC 10
Surface : 700 m²

Emplacement réservé n°5 :
Commune de La Poterie-Cap d'Antifer
Vocation : Aménagement de voirie
Parcelles concernées : 0A 76 et 0A 85
Surface : 500 m²



Éléments de contexte

- Limite communale
- Commune limitrophe
- Bâti
- Constructions existantes non représentées sur la BD Parcellaire (reculs et dimensions non respectés)

Caractérisation des zones et secteurs

Zone Urbaine :

- Ua : secteur Urbain Aggloméré
- Uh : secteur Urbain de Hameau
- Up : secteur Urbain Patrimonial

Zone Naturelle :

- NI : secteur Naturel Littoral
- Nmr : secteur Naturel Maritime remarquable
- Nm : secteur Naturel Maritime (non cartographié)

Zone Agricole :

- A : zone Agricole stricte
- AI : secteur Agricole Littoral

Éléments de superposition

Loi Littoral

- Coupure d'urbanisation définie au titre de la Loi Littoral
- Espaces proches du rivage définis au titre de la Loi Littoral
- Bande des 120 m définie au titre de la Loi Littoral

Risques

- Zone de risque liée aux effondrements
- Zone de risque liée aux effondrements et éboulements de falaises
- Zone de risque liée à la présence d'un axe de ruissellement
- Zone de risque liée au PPRT (zone b2 + I)
- Zone de bruit liée à la RD 940

Patrimoine bâti et naturel

- Espace boisé classé au titre des articles L113-1 et L113-2 du CU
- Verger identifié au titre de l'article L151-23 du CU
- Alignement boisé existant identifié au titre de l'article L151-23 du CU
- Alignement boisé à créer identifié au titre de l'article L151-23 du CU
- Ambiance urbaine remarquable identifiée au titre de l'article L151-19 du CU
- Talus, fascine et fossé identifié au titre de l'article L151-23 du CU
- Élément du patrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du CU
- Bâtiment pouvant changer de destination en zone A et identifié au titre de l'article L151-19 du CU
- Mare ou ouvrage hydraulique identifié au titre de l'article L151-23 du CU

Emplacements réservés

- Emplacement réservé

Cheminement

- Sentier piétonnier à conserver et/ou à créer au titre de l'article L151-38 du CU